



# Aumale

## Championnat départemental de Seine-Maritime Beursault 2021

### Qualificatif pour le championnat de France et pour le classement final du championnat du comité régional de Normandie.

La compagnie des archers aumalois et le comité départemental de Seine-Maritime de tir à l'arc ont le plaisir de vous inviter à participer au championnat départemental beursault (ouvert) qui se déroulera au jeu d'arc situé route de Forges à Aumale les :



**Droit d'inscription : 7 €**

<http://compagnie-archers-aumalois.fr>  
**COMPAGNIE DES ARCHERS AUMALOIS E.S.A**  
**N° FFTA 0976113**

Inscriptions et règlements :

Frédéric Bredel  
14 route du bord des bois  
76390 Le Caule-Sainte-Beuve

**E-Mail: [inscription@compagnie-archers-aumalois.fr](mailto:inscription@compagnie-archers-aumalois.fr)**

Tél : 06.61.35.04.92 (De 18 h à 21h)  
**en cas d'urgence seulement.**

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception de la feuille d'inscription ci-jointe et du règlement par chèque à l'ordre de la Compagnie des Archers Aumalois.

### Protocole sanitaire mis en place pour la compétition :

- **Inscription préalable obligatoire**
- Les participants devront disposer de leur propre gel hydroalcoolique ainsi que d'un masque adapté.
- La Jauge sera de 7 personnes lors des tirs. 5 Archers un marqueur et un arbitre.
- Les compétitions se déroulent sans accompagnateurs.
- Montage du matériel en dehors des zones de tir. Pas de montage du matériel ou de rassemblement dans le logis. Pas de vestiaires. Le matériel sera stocké sous la butte de tir couverte non utilisée.
- Un seul archer sera présent sur le pas de tir.
- L'archer peut uniquement retirer son masque sur le pas de tir. Il est obligatoire de le remettre en dehors du pas de tir.
- Tir d'échauffement sur le terrain annexe à 30 mètres.
- Respecter le marquage de distanciation au sol et le sens de circulation pour minimiser les croisements.
- Les archers marquent leur impact et retirent eux-mêmes leur flèche, sans toucher la carte.
- Les personnes présentes sur le site de compétition devront communiquer leurs noms et téléphone. La compagnie des archers aumalois s'engage à ne pas utiliser ces données à d'autres fins et à les détruire après 14 jours suite au tir.

Cette invitation est susceptible d'être modifiée afin de respecter la législation anti-covid

	Début des tirs		
Samedi 05/06/21		13h00	16h00
Dimanche 06/06/21	9h00	13h00	
Dimanche 27/06/21	9h00	13h00	16h00
Samedi 03/07/21		13h00	16h00
Dimanche 04/07/21	9h00	13h00	
Samedi 11/09/21		13h00	16h00
Dimanche 12/09/21		13h00	
Samedi 18/09/21		13h00	

- Ouverture du greffe : 1 heure avant le début des tirs
- Inspection du matériel : 15 minutes avant le début des tirs
- Echauffement : 20 minutes sur pas de tir annexe + 2 Haltes d'essai

Seules les dates mentionnées ci-dessus sont qualificatives pour le championnat départemental. Pour tout autre départ, nous contacter pour la disponibilité (minimum de 4 archers).

Licences 2021 ou pièce d'identité à présenter au greffe

Tenue de club ou blanche exigée

**Catégorie et distances de tir :** Selon règlement fédéral

**Classement et récompenses :**

Il n'y aura pas de podium afin de respecter le protocole sanitaire

**Prix aux noirs :**

Un prix au noir (plus belle flèche) vous est proposé pour 2€ supplémentaires. Règlement disponible sur place.

